

# **Marché du travail, statistiques: indice du coût de la main-d'oeuvre**

2001/0166(COD) - 11/10/2001 - Document annexé à la procédure

La Banque centrale émet un avis favorable sur la proposition de règlement. Elle souhaite souligner l'importance qu'elle attache à diverses caractéristiques du projet, tout en reconnaissant que la nécessité de limiter la charge de déclaration des entreprises a entraîné des compromis notables: - la couverture proposée de la NACE Rev. 1, y compris le secteur des services; - la subdivision de la NACE Rev. 1 proposée; - la disponibilité d'un indice des coûts de la main-d'oeuvre à la fois incluant et excluant les paiements de primes; - l'exigence proposée de fournir les données dans un délai de 70 jours; - la disponibilité d'un montant approprié de données rétrospectives; - l'amélioration de la comparabilité des données, nécessaire pour obtenir des agrégats satisfaisants pour la zone euro. La BCE soutient résolument le calendrier proposé pour la mise en oeuvre du projet et invite les États membres à ne pas demander de dérogations.